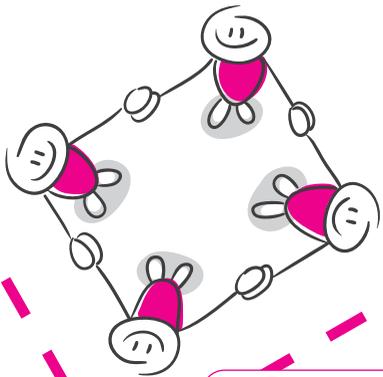


Une équipe pluriprofessionnelle

Pour réaliser ses missions, le Service s'appuie sur une équipe comprenant :

- Directeur
- Assistante de direction
- Chef de Service
- Psychologue
- Educateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Conseillère Technique Sociale



Horaires du Service

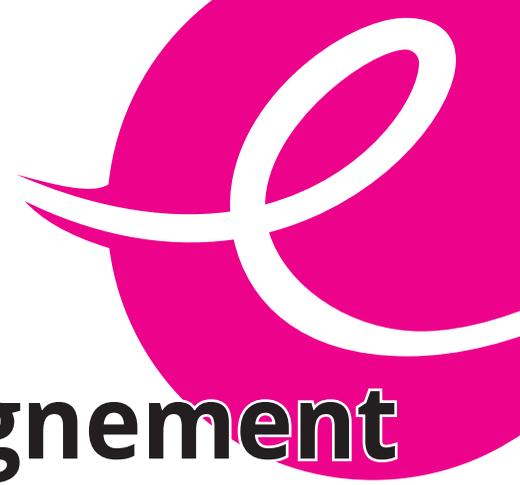
Le SAVS est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00.

Il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.



23, rue Camille Margaine
51800 SAINTE MENEHOULD
Tél : 03 26 60 09 12
savs-samsah@elan-argonnais.fr
www.elan-argonnais.fr

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



LE SAVS

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ A UN PROJET DE VIE DE PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES



Mettre en place avec le concours actif de la personne accompagnée des moyens appropriés à ses potentialités. La mission du SAVS s'inscrit dans la prise en compte du désir de la personne accompagnée de vivre « comme tout le monde ».



Pourquoi

Participer au projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, de formation ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le Service délivre ses prestations au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, en milieu ordinaire ou protégé, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du SAVS-SAMSAH.

Pour qui

Le SAVS Elan Argonnais accompagne une cinquantaine de personnes de plus de 20 ans (sans limite d'âge supérieure) qui résident dans la Marne, dans le secteur de Sainte-Ménehould (rayon d'intervention de 20 km) qui vivent à leur domicile, en foyer logement ou en établissement d'hébergement de manière temporaire, qui travaillent ou non (milieu protégé ou milieu ordinaire), ou qui bénéficient d'un accueil de jour, atteints de déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles de la conduite et du comportement associés.

Peuvent être admises les personnes adultes dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires :

- Un soutien pour des actes essentiels de la vie courante
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie

Comment

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAVS, il est nécessaire d'avoir plus de 20 ans et d'être titulaire d'une notification d'orientation en SAVS délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de résidence.

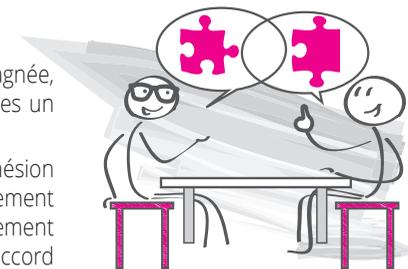
La demande d'admission est à formuler auprès du Service. La demande initiale peut être faite par la personne elle-même, son entourage (famille), son représentant légal, ...

L'accompagnement

Les professionnels élaborent avec chaque personne accompagnée, sur la base des besoins évalués et de ses attentes exprimées un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Les professionnels s'assurent de la compréhension et de l'adhésion de la personne à l'accompagnement. Ils associent systématiquement la personne à toutes les étapes de cet accompagnement (élaboration, mise en œuvre, évaluation) et déterminent, en accord avec la personne, les modalités et domaines d'intervention sur lesquels se portera l'accompagnement.

Ces modalités et domaines sont évalués chaque année, pour les ajuster si nécessaire et actualiser le Projet Personnalisé d'Accompagnement à travers un avenant au contrat de séjour.



Domaines d'intervention

Logement

- Aide à la recherche et aux démarches administratives; soutien dans l'aménagement.
- Conseils dans l'entretien du logement, les tâches ménagères, l'entretien du linge.

Participation sociale et lien avec l'environnement

- Soutien à l'harmonisation vie sociale (travail, accueil de jour...)/ vie personnelle et familiale
- Mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité.
- Aide à la recherche d'activités et de loisirs, départ en vacances

Santé

- Aide au suivi et à la coordination des soins, mise en relation avec des organismes de soins, accompagnement à la demande chez les médecins, dentistes, spécialistes...
- Prévention et éducation à la santé.

Aide à la gestion financière

- Evaluation des capacités de gestion aide éducative budgétaire
- Accompagnement pour prioriser les dépenses, recherches d'achats

Aide à la gestion administrative

Classement des documents et explications de leurs contenus ; information sur ses droits ; accompagnement dans les démarches à réaliser auprès des organismes.

Accompagnement Individualisé

Attitude d'écoute, observation, recueil et analyse des besoins.

Soutien à la parentalité

Un accompagnement peut être mis en place en fonction des demandes.

Collaboration avec les représentants légaux

- Recueil de souhaits
- Elaborations conjointe des modalités et domaines d'intervention

